



JANVIER 2020 Note socioéconomique

# Les super-riches et l'explosion des inégalités : portrait et pistes de solutions

NICOLE F. BERNIER, chercheuse associée

avec la collaboration de Julia Posca, chercheuse à l'IRIS

*L'organisation d'une réponse aux écarts salariaux et à la concentration de la richesse est une dimension importante du combat social en vue d'instaurer une meilleure justice sociale. En réponse à l'indignation que suscitent les salaires excessifs des médecins et des dirigeants de sociétés, on a bien entendu en 2018 le Parti québécois proposer une « taxe glouton » sur les revenus très élevés, tandis que Québec solidaire voulait imposer un « salaire maximum » aux dirigeants de sociétés d'État. Malgré tout, les débats sur les inégalités, lorsqu'ils font surface, sont le plus souvent limités à un discours anti-pauvreté. Les programmes québécois conçus pour protéger les gens au bas de l'échelle ont leur raison d'être et doivent continuer à être étendus, mais leur accès et leur financement sont grandement liés à la concentration des richesses. Dans les lignes qui suivent, nous examinons les tendances récentes en matière d'inégalités et présentons quelques outils pour se prémunir contre une concentration accrue de la richesse en contexte québécois.*

## Faits saillants

**01** La croissance économique des dernières années a freiné la progression des inégalités au Québec, mais elle n'a pas réduit les écarts de revenus entre les plus riches et le reste de la population.

**02** L'imposition des personnes à hauts revenus a diminué au fil du temps. L'impôt est moins progressif qu'il ne l'a déjà été avec pour résultat une diminution de la part d'impôt payé par les plus riches sur leurs revenus.

**03** Combinée à une réforme de la fiscalité des particuliers, l'instauration d'un salaire maximal notamment pour les hauts dirigeants du secteur public et pour ceux du secteur privé qui bénéficient d'un soutien de l'État permettrait de modérer la concentration de la richesse au Québec.

## L'accroissement des inégalités : une tendance mondiale

Depuis l'amorce du virage néolibéral au début des années 1980, les revenus des moins nantis tendent à stagner. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les plus nantis, eux, voient leur richesse s'accumuler. Ces deux phénomènes, observés dans tous les pays de l'OCDE, ont été exacerbés et renforcés par la crise financière de 2008. Depuis 2008, les revenus des ménages des 10 % les plus riches ont augmenté plus rapidement que ceux des 10 % les plus pauvres dans la plupart des pays fortement industrialisés, et cette polarisation a eu tendance à profiter démesurément aux 1 % les plus riches. Les inégalités se creusent non

seulement en période de crise, mais aussi lorsqu'il y a croissance économique<sup>1</sup>.

La concentration à l'excès des ressources parmi les personnes très riches et ses effets dévastateurs sont documentés par des organismes comme Oxfam International qui, chaque année, met à jour des données accablantes. Selon l'organisme, en 2017 et 2018 une nouvelle personne est devenue milliardaire chaque jour, et le nombre de milliardaires sur la planète a presque doublé. La fortune totale des milliardaires a augmenté de 900 milliards de dollars américains, soit de quelque 2,5 milliards de dollars par jour<sup>2</sup>. Selon cet organisme non gouvernemental, «entre 1980 et 2016, les 1 % des personnes les plus riches du monde ont capté 27 % de la croissance du revenu, contre 12 % pour les 50 % les plus pauvres de la planète<sup>3</sup>».

L'accumulation de la richesse côtoie une pauvreté répandue chez des millions de personnes qui, à plusieurs endroits, n'ont pas les moyens d'aller à l'école, de se procurer des soins de santé ou de se loger dans des conditions salubres<sup>4</sup>. Dans les pays fortement industrialisés, des salariés travaillant à temps plein vivent dans la pauvreté tout en recevant peu de soutien de régimes de protection sociale défaillants.

Le Forum économique mondial (FÉM) a reconnu la croissance des inégalités de revenus comme l'enjeu mondial le plus urgent. Et il est loin d'être le seul groupe à s'inquiéter de leur accentuation rapide. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que des inégalités prononcées découlant de rapports de pouvoir disproportionnés peuvent fragiliser la cohésion sociale, créer des clivages politiques et freiner la croissance économique<sup>5</sup>.

D'autres organismes internationaux tels l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale examinent eux aussi les dysfonctionnements économiques, sociaux, environnementaux et politiques que provoquent ces inégalités toujours plus marquées. Leur accroissement entre 1985 et 2005 aurait privé les économies d'une croissance cumulée de 4,7 points de pourcentage entre 1990 et 2010<sup>6</sup>.

## LA RICHESSE ET LES INÉGALITÉS AU QUÉBEC

Qu'en est-il de la concentration de la richesse plus près de nous? Selon les données publiées par la société de recherche Wealth-X et par le magazine *Forbes*, le Canada et le Québec n'échappent pas à la tendance mondiale. En 2018, pas moins de 10 395 résidents canadiens possédaient des actifs nets d'une valeur de 30 millions \$ ou plus<sup>7</sup>. Seuls les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne comptaient davantage de personnes

ultra-riches (30 millions \$ et plus) que le Canada, ce qui plaçait ce dernier au 5<sup>e</sup> rang mondial.

Le Canada comptait 46 milliardaires en 2018. À eux seuls, ces milliardaires détenaient 153,1 milliards de dollars (données de 2019), et leur fortune totale a grimpé de 3,1 % (4,6 milliards de dollars) par rapport à l'année précédente. Le Québec compte aujourd'hui 11 milliardaires (voir tableau 1).

Tableau 1

### Les 11 milliardaires, Québec, décembre 2019

Nom	Fortune (milliards \$)	Entreprise/ Domaine d'activité
Emanuele (Lino) Saputo	5,1	Produits laitiers Saputo
Alain Bouchard	3,7	Dépanneurs Couche-Tard
Jean Coutu	2,4	Pharmacies Jean-Coutu
Robert Miller	2,4	Future Electronics
Charles Bronfman	2,3	Seagram, Expos de Montréal
Serge Godin	1,9	CGI Group – gestion et informatique
Jacques D'Amours	1,8	Dépanneurs Couche-Tard
Marcel Adams	1,7	Immobilier, Galeries de la Capitale
Pierre Karl Péladeau	1,7	Québecor – <i>Le Journal de Montréal</i> , <i>Le Journal de Québec</i>
Stephen Jarislowsky	1,6	Jarislowsky Fraser - gestion et placement
Guy Laliberté	1,0	Cirque du Soleil

SOURCE : Forbes, *The World's Billionaires*, consulté le 18 décembre 2019.

## LES PLUS RICHES QUÉBÉCOIS

Les milliardaires québécois sont, en moyenne, moins riches que leurs homologues canadiens. Alors qu'ils comptent pour le quart (23,9 %) des milliardaires canadiens, leur fortune représente une moindre part du total (16,7 %) <sup>8</sup>.

Si l'on se reporte maintenant à une échelle différente, le Québec compte aussi bon nombre d'autres personnes aux revenus annuels très élevés en comparaison de ceux de la majorité des particuliers, comme on peut le voir au tableau 2. Selon Revenu Québec, en effet, pas moins de 10 595 Québécois (soit 0,16 % des particuliers ayant produit une déclaration) ont eu des revenus supérieurs à 500 000 \$ en 2017. De ce nombre, 3 587 ont déclaré un revenu annuel d'un million de dollars ou plus. Dans le même temps, la vaste majorité des Québécois – sept sur dix – ont dû se contenter d'un revenu inférieur à 50 000 \$<sup>9</sup>.

Tableau 2

**Nombre de particuliers par tranche de revenu, Québec, 2017**

Tranche de revenu	Total	Pourcentage
Total	6 516 434	100,0 %
0 \$ et moins	143 140	2,2 %
1 \$ à 24 999 \$	2 428 431	37,3 %
25 000 \$ à 49 999 \$	1 921 550	29,5 %
50 000 \$ à 69 999 \$	909 528	14,0 %
70 000 \$ à 99 999 \$	657 661	10,1 %
100 000 \$ à 499 999 \$	445 529	6,8 %
500 000 \$ à 999 999 \$	7 008	0,1 %
1 000 000 \$ et plus	3 587	0,1 %

**SOURCE :** Revenu Québec (2018), *Le revenu total des particuliers*, [www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/](http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/).

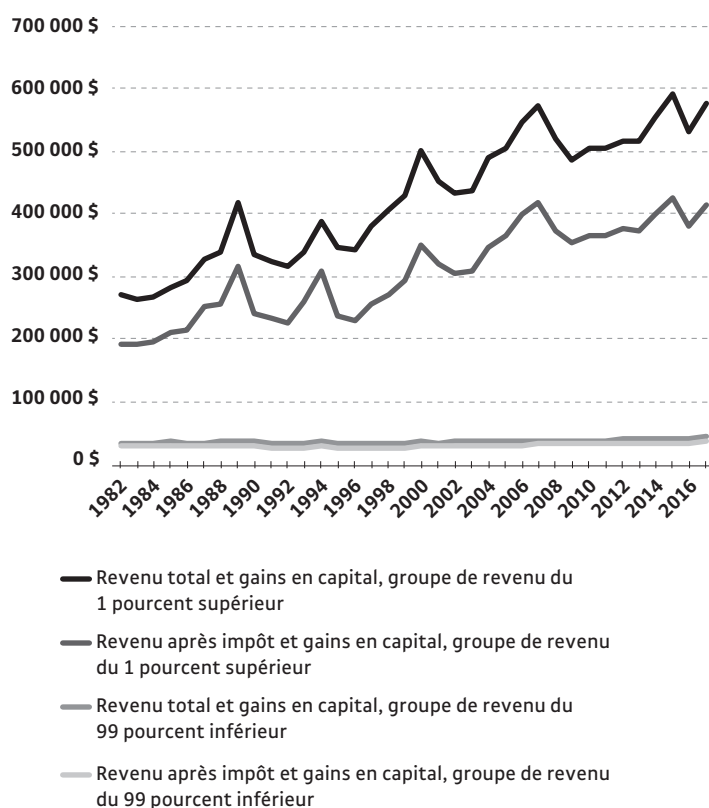
Les femmes sont largement sous-représentées parmi les personnes très riches et les hauts revenus. Les Québécoises sont rares au sein du « club des millionnaires » (en revenus annuels). Selon Revenu Québec, parmi les Québécois ayant déclaré un revenu annuel d'un million de dollars ou plus en 2017, on compte quatre hommes pour chaque femme (81,6 % d'hommes et 18,4 % de femmes)<sup>10</sup>. En ce qui a trait à la valeur nette des actifs, aucune femme au Québec ou même au Canada n'est milliardaire<sup>11</sup>. L'image de la célèbre chanteuse québécoise Céline Dion vient peut-être à l'esprit, mais celle-ci est considérée aux fins de l'impôt comme une résidente du Nevada. Elle a touché des revenus de 37,5 millions de dollars US en 2019 et sa fortune s'élève à « seulement » 450 millions de dollars US<sup>12</sup>.

## Les sources d'inégalités

La montée des inégalités de par le monde est attribuable à plusieurs facteurs. Au cours des 30 dernières années, les inégalités ont progressé alors que la mondialisation, l'évolution technologique, la baisse de la syndicalisation et des réformes de la réglementation sont venues transformer le marché du travail<sup>13</sup>. Dans certains secteurs de l'économie, dont la finance et les technologies de l'information et des communications, les revenus des travailleurs ont enregistré une hausse considérable<sup>14</sup>.

Considérons le revenu après impôt et en gains capital moyen au Québec, dont l'évolution est illustrée au graphique 1. Celui du groupe de revenu du 1 pourcent supérieur a atteint près de 415 000 \$ en 2017, contre un peu moins de 37 000 \$ pour le groupe de revenu du 99 pourcent inférieur. L'écart s'est ainsi creusé dans les dernières décennies, puisque les 44 090 membres québécois

Graphique 1

**Revenu moyen selon le groupe de revenu, Québec, 1982-2017**

**SOURCE :** Statistique Canada, Tableau 11-10-0055-01, *Les déclarants à revenu élevé au Canada*, consulté le 18 décembre 2019.

du 1 % ont vu leurs revenus augmenter de 116 % depuis 1982, contre une hausse de seulement 29 % pour le 99 % inférieur.

## LES SALAIRES EXCESSIFS

L'explosion des revenus du 1 % s'explique en bonne partie par une croissance démesurée des salaires et des divers bonus offerts aux dirigeants des entreprises et des organismes publics. Les mécanismes de détermination de la rémunération des dirigeants sont à l'origine de cette explosion. En effet, les hauts salaires des sociétés privées et d'autres organismes sont établis en bonne partie par examen des comparables dans la rémunération des hauts dirigeants. Les administrateurs et actionnaires des entreprises examinent les rémunérations offertes à d'autres hauts dirigeants. Pour recruter les personnes pressenties, les conseils d'administration sont portés à faire une offre au-dessus de la moyenne de la rémunération offerte dans le marché des comparables et à s'éloigner le plus possible de la rémunération la plus basse. Ces pratiques font

Tableau 3

**Les 10 PDG les mieux payés du Québec (2018)**

	Nom	Entreprise	Rémunération
1	Jeffrey Orr	Financière Power	12,6 M\$
2	George Cope	BCE	12,0 M\$
3	Calin Rovinescu	Air Canada	11,6 M\$
4	Alain Bellemare	Bombardier	10,6 M\$
5	Darryl White	BMO Banque de Montréal	10,1 M\$
6	Louis Vachon	Banque Nationale	8,9 M\$
7	José Boisjoli	BRP	8,8 M\$
8	Brian Hannasch	Couche-Tard	8,8 M\$
9	George Schindler	CGI	8,6 M\$
10	Jean-Jacques Ruest	Canadien National	8,5 M\$

**SOURCE :** Pour chaque entreprise, la rémunération est tirée de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2019.

constamment grimper les rémunérations dans le marché, comme on peut le voir au tableau 3 qui montre la rémunération des PDG les mieux payés au Québec en 2018<sup>5</sup>. Initialement réservées aux compagnies cotées en Bourse, ces pratiques se sont graduellement étendues aux sociétés d'État, aux universités et aux hauts fonctionnaires : elles expliquent une part importante de l'escalade des hauts revenus du secteur public. Le tableau 4 présente la rémunération des 10 hauts dirigeants de l'État les mieux payés au Québec au cours de l'année 2018-2019<sup>6</sup>.

De plus, le salaire peut n'être qu'une partie de la rémunération totale, surtout dans le cas des cadres supérieurs d'entreprises cotées en Bourse, car ceux-ci se voient offrir des options d'achat d'actions, des unités d'actions fictives, des indemnités de départ et des primes en espèces associées à la hausse de la valeur boursière de l'entreprise.

La croissance démesurée des salaires des hauts dirigeants s'observe au Québec autant dans le secteur privé et chez les médecins que dans le secteur public et les sociétés d'État.

**HAUTS DIRIGEANTS DU SECTEUR PRIVÉ**

Une étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a montré qu'en 2018, les 100 dirigeants les mieux rémunérés des entreprises canadiennes de l'indice composé S&P/TSX ont touché en moyenne 11,8 millions \$<sup>7</sup>. Cela correspond à 227 fois le salaire moyen de leurs employés (52 061 \$), en augmentation de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 4

**Rémunération des 10 hauts dirigeants de l'État les mieux payés au Québec\***  
**Données au 31 mars 2018 (année financière 2018-2019)**

	Nom	Entreprise	Rémunération
1	Éric Martel	Hydro-Québec	576 461 \$
2	Michael Sabia	Caisse de dépôt et placement du Québec	500 000 \$
3	Louis Morisset	Autorité des marchés financiers	456 770 \$
4	Pierre-Gabriel Côté	Investissement Québec	431 845 \$
5	Catherine Dagenais	Société des alcools du Québec	419 704 \$
6	Lynne Lazarovitz-Roiter	Société des loteries du Québec	414 620 \$
7	Pierre Gfeller	Centre universitaire de santé McGill	311 812 \$
8	Martin Beaumont	CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec	311 812 \$
9	Fabrice Brunet	CHU de Montréal	311 812 \$
10	Michel Delamarre	CIUSSS de la Capitale-Nationale	311 812 \$

\* Les montants fournis excluent les indemnités et allocations, qui peuvent être substantielles.

**SOURCE :** Ministère du Conseil exécutif, *Indemnités, allocations et salaires annuels des titulaires d'un emploi supérieur*, 2019.

Des données du *Globe and Mail* compilées par *Le Journal de Montréal* indiquent qu'au Québec, en 2017, les 25 présidents-directeurs généraux (PDG) les mieux payés avaient une rémunération moyenne de 7,0 millions de dollars<sup>8</sup>. Leur rémunération représentait 108 fois le salaire moyen de leur personnel en 2016 (ce ratio était de 102 en 2015). La rémunération des PDG a augmenté trois fois plus rapidement que la progression du salaire moyen entre 2015 et 2016, soit à un rythme de 10 % comparé à 3,3 %.

Bien qu'elle ait été très médiatisée il y a deux ans, la rémunération des dirigeants de Bombardier – entreprise fortement soutenue par les deniers publics – est loin d'être la plus élevée au Québec. Toujours selon le journal *Les Affaires*, elle se trouvait en 2016 au 46<sup>e</sup> rang sur 47 entreprises québécoises.

Par comparaison aux rémunérations des dirigeants de firmes québécoises, le salaire hebdomadaire moyen pour l'ensemble du Québec, en 2018, était de 903,13 \$, ce qui correspond à un salaire annuel moyen de 46 962,76 \$<sup>9</sup>. Le

salaires minimum était quant à lui de 12,50 \$/h<sup>a</sup> en 2019, ce qui équivaut à un revenu annuel de 26 000 \$ sur la base d'une semaine de 40 heures toute l'année durant. Ainsi, la tête dirigeante de Bombardier, Alain Bellemare, gagnait cette année-là quelque 226 fois le salaire moyen pour l'ensemble du Québec et 408 fois le salaire minimum.

### HAUTS DIRIGEANTS DE L'ÉTAT

Le salaire des hauts dirigeants de l'État demeure bien inférieur à ce qui est offert au privé, en termes d'excès ou de ratio, mais il fait de plus en plus la manchette. Depuis 2015, les indemnités, allocations et salaires annuels de tous les sous-ministres, directeurs et directrices de cabinet et titulaires d'un emploi supérieur sont diffusés annuellement par le ministère du Conseil exécutif. Les données de 2018-2019 montrent que les 312 titulaires d'un emploi supérieur au sein de l'administration publique québécoise ou d'une entreprise publique provinciale avaient une rémunération moyenne de 189 756 \$, à laquelle s'ajoutaient parfois des indemnités ou allocations. Parmi eux, 14 ont gagné 300 000 \$ ou plus<sup>20</sup>.

Ces données montrent des écarts importants avec le salaire moyen des employés de ces organismes. Le plus haut salaire d'un dirigeant de l'État, celui d'Éric Martel à la tête d'Hydro-Québec, chiffré à 579 461 \$ (sans tenir compte du boni de performance qu'il touchera, qui était de l'ordre de 258 000 \$ en 2018), représentaient ainsi entre 10 et 11 fois le salaire moyen d'un employé d'une entreprise publique québécoise en 2019 et environ 22 fois le salaire annuel d'une personne rémunérée au salaire minimum travaillant 40 heures par semaine à longueur d'année.

### OMNIPRATICIENS ET MÉDECINS SPÉCIALISTES

La rémunération des omnipraticiens et médecins spécialistes a fait couler beaucoup d'encre depuis le milieu des années 2000, après que le gouvernement libéral de Jean Charest ait concédé aux fédérations médicales des augmentations majeures visant à rattraper la moyenne canadienne. Mais l'aspect qui nous intéresse le plus consiste à déterminer comment cette rémunération contribue à la hausse des inégalités dans la province.

En 2016, 3176 médecins payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ont touché une rémunération de 500 000 \$ ou plus; 184 d'entre eux ont reçu plus d'un million de dollars; et sept d'entre eux ont empoché plus de 2 millions \$<sup>21</sup>. Au sommet du palmarès des médecins les mieux rémunérés, on trouve les

chirurgiens cardio-vasculaires et thoraciques, les ophtalmologistes et les radiologistes<sup>22</sup>.

Bien entendu, tous les médecins n'ont pas des revenus aussi élevés, mais leur rémunération a néanmoins connu une hausse fulgurante, si bien que, de nos jours, les médecins sont surreprésentés dans le 1 % des plus riches citoyens de la province. Entre 2008 et 2017, la rémunération des médecins omnipraticiens a grimpé de 43 % et celle des spécialistes de 58 %, tandis que l'inflation augmentait d'environ 15 % durant cette période<sup>23</sup>. Et cela sans compter qu'ils ont obtenu le droit d'exercer à titre d'entreprise, ce qui leur permet de jouir d'un taux avantageux d'imposition par rapport aux particuliers (nous y reviendrons)<sup>24</sup>.

La rémunération moyenne des médecins québécois était de 349 768 \$ en 2017-2018 et de 428 941 \$ pour les médecins spécialistes. Quelque 3563 médecins gagnaient 500 000 \$ ou plus en 2017<sup>25,26</sup>.

En 2016, la Vérificatrice générale a constaté que 10 millions de dollars ont été versés en trop à 184 médecins qui ont gagné plus d'un million de dollars chacun dans un contexte où les contrôles exercés par la RAMQ étaient déficients<sup>27</sup>. Ces données portent à s'interroger, d'une part, sur le fait que des médecins rémunérés à même les deniers publics peuvent être compensés à coups de plusieurs centaines de milliers de dollars, voire de millions de dollars. Elles portent à s'interroger également sur le fait que les contrôles exercés par les gestionnaires publics sur leur facturation soient à tel point relâchés que des millions de dollars puissent leur être versés en trop.

Tout cela a pour effet que la rémunération des médecins accapare une partie croissante des ressources consacrées à la santé. En 2018, le salaire global des quelque 21 000 médecins inscrits à la RAMQ a atteint 7,7 milliards de dollars, et le gouvernement du Québec a consacré un dollar sur cinq (20,5 %) de ses dépenses de santé uniquement pour rémunérer ces derniers. C'est une part beaucoup plus importante que les 14 % de 2006<sup>28</sup>.

La hausse est venue créer un déséquilibre majeur par rapport à la rémunération de l'ensemble des salariés du système de santé et à celle du salarié moyen dans la province. Entre 2007 et 2016, le salaire moyen au Québec a progressé de seulement 27 % comparativement à la rémunération des médecins, qui a augmenté de 63 %<sup>29</sup>. Dans le réseau de la santé, la rémunération de l'ensemble des salariés (préposés aux bénéficiaires, infirmières et personnel administratif) a augmenté de 21 % entre 2006 et 2015. Celle des infirmières a crû de 24 %. Dans le même temps, les salaires des médecins bondissaient de 71 % (77 % chez les médecins spécialistes). Au final, la rémunération d'un médecin équivalait à celle de 5,5 infirmières en 2015, comparativement à 4 en 2006<sup>30</sup>.

a Le taux général du salaire minimum était de 12,00 \$ de l'heure de janvier à avril 2019 et de 12,50 \$ à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.



Dans les dernières années, un large fossé s'est ainsi creusé entre le revenu des professions médicales et ceux des autres professions de la santé et de l'ensemble des salariés de la province. Et cela sans compter qu'à l'autre extrémité, y compris à l'extérieur du spectre salarial, les personnes proches aidantes assument les effets – et bien souvent les frais – des manques et des lacunes du système de santé, notamment dans le secteur des soins et services à domicile et en santé mentale. Ces tâches de soutien incombent de manière disproportionnée aux proches qui, sans recevoir de compensation, doivent réduire leurs heures de travail rémunéré, s'absenter du travail ou même démissionner de leur emploi pour compenser une déficience marquée de services aux personnes nécessitant une aide quotidienne.

Il importe de souligner, par ailleurs, que les hausses consenties aux médecins se sont traduites non pas par un meilleur accès aux soins de santé, mais plutôt par une baisse de productivité des médecins. Dans ce contexte, un malaise social commence à s'installer, y compris chez certains omnipraticiens<sup>37</sup>.

Or l'entente survenue en novembre 2019 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui devait contenir une diminution de la rémunération de ces professionnels, comprend plutôt une diminution du nombre d'actes qui seront posés, avec pour résultat une baisse de l'enveloppe globale consacrée au versement d'honoraires aux médecins<sup>37</sup>.

## LES REVENUS D'ENTREPRISE

Les rémunérations souvent excessives offertes aux dirigeants et aux médecins sont assorties d'une pratique permettant à plusieurs d'entre eux de convertir leurs salaires en revenus d'entreprise pour payer moins d'impôts. Bien des professionnels tels des médecins, avocats et comptables utilisent, en toute légalité, des sociétés privées pour intégrer leurs activités d'affaires et comptabiliser leurs revenus (en tout ou en partie) comme des revenus d'entreprise plutôt que comme un revenu personnel ou un salaire<sup>33</sup>. Au Québec, les membres de 29 ordres professionnels ont le droit à l'incorporation et peuvent exercer en société<sup>34</sup>.

Cette façon de faire présente des avantages fiscaux attrayants, en comparaison des règles et taux d'imposition des revenus propres aux particuliers. Elle permet une déduction accordée aux petites entreprises qui fait en sorte de réduire les taux effectifs d'impôt sur le revenu. Elle permet également le report d'impôt sur une autre année, ainsi que la possibilité de fractionner le revenu entre conjoints. Voilà un ensemble de conditions fort avantageuses, particulièrement pour les personnes à hauts revenus qui se

dotent de sociétés privées pour réduire leurs cotisations fiscales... en toute légalité. De telles pratiques ne créent pas nécessairement de valeur économique et privent le gouvernement d'une source non négligeable de revenus.

En s'appuyant sur l'analyse du chercheur Michael Wolfson et de ses collègues, qui porte sur le contexte canadien, on peut inférer que les données officielles colligées par des organismes comme Revenu Québec et l'Institut de la statistique du Québec sont fondées sur une distinction artificielle entre les revenus des particuliers et ceux de certaines entreprises. Elles font paraître les inégalités de revenus moins prononcées qu'elles ne le sont en réalité à cause de cette conversion de revenus provenant d'un travail en revenus d'entreprise.<sup>35,a</sup>

## LE RÔLE DE LA FISCALITÉ

L'inégalité de revenu ne s'est pas creusée dans les années 2000, mais cette stabilité cache le fait que bien que les revenus aient augmenté de manière générale, l'impôt a eu un effet négatif sur les écarts de revenus entre les plus riches et le reste de la population<sup>36</sup>. Le Québec a fait partie d'une tendance dans les pays fortement industrialisés à la réduction des impôts sur le revenu. Principale source de recettes fiscales au début des années 1980, ces impôts pèsent aujourd'hui moins lourd parmi les sources de revenus de l'État. Pour les compenser, une part croissante de ces revenus sont tirés des taxes à la consommation et des cotisations sociales<sup>37</sup>.

Au Québec, la part de l'impôt des particuliers parmi les recettes gouvernementales a diminué de 3,1 points de pourcentage entre 2000 et 2017, passant de 37,2 à 34,1 %. Au cours de la même période, les cotisations sociales ont augmenté de 2,8 points de pourcentage, passant de 12,9 à 15,7 % des recettes gouvernementales. Les cotisations au Régime des rentes du Québec (RRQ) ont été rehaussées, principalement entre 1990 et 2003, et de nouvelles cotisations ont été établies, puis augmentées, pour financer le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), instauré en 2006<sup>b</sup>.

Les personnes à hauts revenus sont devenues plus avantagées au moment de l'impôt grâce à une réduction

a Entre 2008 et 2011, l'effet aurait été d'environ un point de pourcentage de plus des revenus dans le groupe des 1 % les plus riches au Canada. Il serait intéressant de mesurer si la tendance est la même au Québec.

b Les cotisations des salariés et des employeurs au Régime des rentes du Québec (RRQ) ont connu une série de hausses au fil du temps, passant de 3 % du revenu de travail en 1999 à 5,5 % en 2019. Le taux de cotisation initial des salariés au RQAP, établi à 0,42 % en 2006, est passé à 0,548 % en 2018 (il a été ramené à 0,526 % en 2019). Depuis 2002, le taux combiné TPS-TVQ est demeuré autour de 15 %. En 2015, la taxe sur les assurances automobiles est passée

du nombre de paliers d'imposition des particuliers et à l'abaissement du taux marginal maximal d'imposition<sup>38</sup>. En 2019, on compte maintenant cinq paliers (ou taux) d'imposition du revenu des particuliers au fédéral et quatre au provincial. Les personnes qui ont un revenu inférieur à 43 790 \$ paient 27,5 % de leur revenu en impôts (comprenant les taux d'impôt fédéral et provincial combinés). Les revenus au-delà du seuil supérieur (210 371 \$) sont tous imposés au même taux de 53,3 %. En 1987, par comparaison, il y avait 10 paliers (ou taux) d'imposition au fédéral et 16 au Québec. Cela faisait en sorte que le taux d'imposition des particuliers grimpait progressivement, à chaque tranche de revenus. Les mieux nantis payaient une part plus significative de leurs revenus que les autres. Au Québec, le nombre de paliers d'imposition a été réduit à cinq en 1988, puis à trois seulement en 1998<sup>39</sup>. La situation a commencé à se corriger en 2013, lorsque le nombre de paliers d'imposition a été relevé à quatre, puis à cinq en 2016<sup>40</sup>. Cela dit, la progressivité fiscale est demeurée déficiente, par rapport à son potentiel et compte tenu de l'expérience passée.

La hausse de la contribution fiscale des plus riches masque le fait que depuis la fin des années 1990, la part d'impôt payé par ceux-ci a en fait diminué en proportion des revenus qu'ils ont engrangés. Le graphique 2 montre l'évolution du taux effectif d'imposition du groupe de revenu du un pourcent supérieur au Québec. Bien qu'il ait connu d'importantes variations entre 1982 et 1998, depuis, la tendance est clairement à la baisse, la part d'impôt payé sur le revenu (incluant les gains en capital) étant passé de 38,2 % en 1998 à 30,6 % en 2017. Il s'agit donc d'une baisse de 20,1 % du taux effectif d'imposition des plus riches en 19 ans.

En 2015, une commission présidée par le fiscaliste Luc Godbout a proposé d'aller plus loin dans la direction entamée en recommandant une baisse de 4,4 milliards \$ de l'impôt sur le revenu des particuliers, assortie d'une hausse des tarifs et des taxes. La Commission de l'examen sur la fiscalité a de plus recommandé d'augmenter à 11 % le taux de la TVQ et le taux de la taxe sur

les primes d'assurance, d'augmenter le prix de l'électricité et de créer une nouvelle taxe à la surconsommation d'électricité pour le secteur domestique<sup>41</sup>. Or, les taxes à la consommation, les droits de permis, la tarification des services et le principe de l'utilisateur-payeur sont des mesures régressives qui affectent les contribuables les moins fortunés et qui nuisent à l'accessibilité des services publics<sup>42</sup>. Par exemple, en 2013, une facture d'électricité représentait 8,75 % du revenu moyen d'un ménage du premier décile de revenu, comparé à 1,8 % du revenu moyen d'un ménage du neuvième décile.

### LES MULTINATIONALES ET LES SUPER-RICHES NE PAYANT PAS LEUR PART D'IMPÔTS

En plus d'une diminution généralisée de la progressivité des régimes fiscaux, l'accentuation des stratégies d'évitement fiscal constitue un facteur de croissance des inégalités qui mérite l'attention. En 2015 et 2017, deux scandales internationaux associés à des fuites de millions de documents confidentiels, connus sous le nom de « Panama Papers » et « Paradise Papers », ont levé le voile sur des pratiques douteuses utilisées par des multinationales et de grandes fortunes de ce monde. À l'aide de données massives et de la collaboration de centaines de journalistes de plusieurs pays, ces fuites ont révélé l'utilisation d'entités commerciales *offshore* dans 19 pays. Bien que légales, ces entités sont utilisées à des fins de fraude et d'évasion fiscale ou en non-respect des sanctions internationales. Les médias ont aussi révélé des mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale utilisés par les multinationales et les grandes fortunes pour ne pas payer d'impôts.

L'impuissance – si ce n'est le manque de volonté – des gouvernements nationaux à encadrer efficacement les pratiques d'évitement fiscal s'additionne à la difficulté de réglementer localement des entreprises qui peuvent déplacer revenus, actifs et profits sur l'ensemble de la planète. Les solutions à l'évasion fiscale requièrent une coordination entre les gouvernements nationaux et des interventions réelles d'instances internationales. Malgré de nombreux énoncés de politiques, leur mise en œuvre accuse beaucoup de retard. Pendant ce temps, des géants tels Netflix, Google, Amazon et Apple font des profits considérables pour lesquels ils ne paient ni impôt (ou très peu) ni taxe de vente<sup>43</sup>. Et c'est sans compter le fait que leurs dirigeants se hissent toujours plus haut dans le palmarès des multimilliardaires de la planète.

Le cas d'Amazon est bien connu. Le plus important détaillant en ligne au monde a enregistré des profits de 11,2 milliards \$ US en 2018 et 5,6 milliards en 2017<sup>44</sup>. Pour ces deux années, Amazon a réussi à ne pas payer un sou

de 5 à 9 %. Tommy GAGNÉ-DUBÉ et al., *Bilan de la fiscalité au Québec*. Édition 2018, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Sherbrooke, 2018; Régime des rentes du Québec, Comment sont calculées les cotisations?, Québec, Retraite Québec, 2019, [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime\\_rentes/travail\\_cotisations/Pages/calcul\\_cotisations.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/travail_cotisations/Pages/calcul_cotisations.aspx); Régime des rentes du Québec, Évolution du taux de cotisation de 1966 à 2015, Retraite Québec, (s.d.), [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/longdesc/Pages/longdesc-evolution-taux-cotisation.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/longdesc/Pages/longdesc-evolution-taux-cotisation.aspx); Régime québécois d'assurance parentale, Cotisations et revenu maximal assurable, Québec, 2019, [www.rqap.gouv.qc.ca/fr/employeur/cotisations-et-revenu-maximal-assurable](http://www.rqap.gouv.qc.ca/fr/employeur/cotisations-et-revenu-maximal-assurable).

en taxes et impôts aux États-Unis. Son fondateur et président-directeur général, Jeff Bezos, est aujourd'hui la personne la plus riche au monde.

La société américaine Google, sise aux Pays-Bas, utilise quant à elle un montage fiscal complexe. Elle a recours à des sociétés-écrans sans employés qui, domiciliées aux Pays-Bas, à Singapour, en Irlande et aux Bermudes, aspirent les profits réalisés par Google de par le monde et les déversent aux Bermudes, où ils ne sont soumis à aucun impôt<sup>45</sup>. Pour la seule année 2017, si Google avait été imposée au taux d'imposition en vigueur en Irlande (le pays européen au plus faible taux d'imposition, où la multinationale a installé son siège social européen), elle aurait dû payer 2,5 milliards \$ de plus en impôts sur ses 19,9 milliards \$ de profits, et encore davantage si les taxes avaient été payées dans les pays où ses bénéfices ont été réalisés.

Plus près de nous, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a embauché 1300 vérificateurs à la suite du scandale des Panama Papers dans le but d'augmenter les vérifications liées à l'inobservation de ses règles à l'étranger<sup>46</sup>. À l'automne 2018, l'Agence avait identifié quelque 724 personnes, 135 sociétés et 35 fiducies canadiennes citées dans les Panama Papers. Mais trois ans après ce scandale international, l'ARC n'avait récupéré qu'un maigre 15 millions de dollars en impôts impayés et pénalités après avoir complété 116 vérifications<sup>47</sup>.

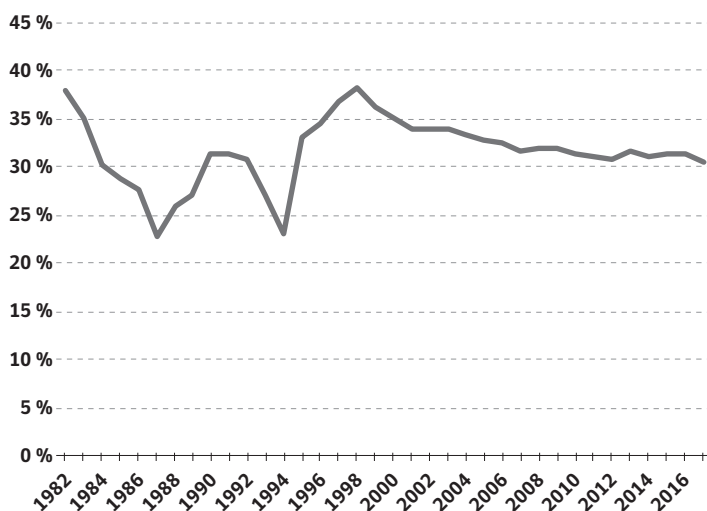
Au Québec, on a estimé en 2017 que l'évasion fiscale, les paradis fiscaux et la planification fiscale agressive coûtaient environ 700 millions \$ par année au Trésor québécois. Les pertes fiscales se détaillent comme suit : commerce électronique, 270 millions \$ ; évitement fiscal résultant de profits détournés, 159 millions \$, et non-déclaration de placements dans les paradis fiscaux par des particuliers, 257 millions \$<sup>48</sup>. L'Institut de recherche en économie contemporaine évalue quant à lui ces pertes à un montant situé entre 1,1 et 2,2 milliards \$<sup>49</sup>.

## Les inégalités, un problème d'origine politique

Tout comme celle encadrant les géants de l'Internet, la réglementation gouvernementale de plusieurs secteurs d'activité économique a contribué à exacerber les inégalités grandissantes. Par exemple, les gouvernements accordent des privilèges excessifs de monopole à des multinationales en vertu des lois sur le copyright et les brevets (notamment dans le domaine pharmaceutique, du divertissement et des producteurs de logiciels), ainsi qu'à certains fournisseurs de services détenteurs d'une licence professionnelle (notamment dans le domaine médical)<sup>50</sup>.

Graphique 2

### Taux effectif d'imposition moyen du groupe de revenu du 1 % supérieur, Québec, 1982-2017



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 11-10-0055-01, Les déclarants à revenu élevé au Canada, consulté le 18 décembre 2019.

La réglementation gouvernementale impose des barrières à l'entrée qui restreignent le nombre de ceux qui peuvent s'engager dans certaines activités commerciales (et pas dans d'autres) ou dans certaines professions (et pas dans d'autres). Elle crée ainsi une rareté payante pour les bénéficiaires du monopole, mais coûteuse pour les acheteurs de produits et services. En accordant des monopoles démesurés à certains groupes, la réglementation gouvernementale participe activement à la création d'inégalités.

L'accroissement de l'inégalité ne résulte pas seulement du jeu des forces du marché. Comme on vient de le voir, le cadre réglementaire dans lequel l'entreprise se développe et dans lequel les fortunes s'accroissent joue un rôle clé. Les lois qui gouvernent les relations de travail et la propriété intellectuelle, les ententes commerciales et la fiscalité méritent un examen attentif<sup>51</sup>, tout comme bien d'autres programmes gouvernementaux. Selon la teneur qu'on leur donne, ces lois peuvent contribuer à accentuer les inégalités ou à en atténuer la portée. Mais il est certain que leur effet n'est pas neutre. De ce fait, les inégalités résultent de choix politiques, et l'État joue un rôle important tant pour les créer que pour les corriger.

En plus d'être fortement tributaire du cadre réglementaire et fiscal environnant, la hausse des inégalités a un effet de retour sur les programmes publics, puisqu'elle accroît la pression sur les finances publiques en réduisant les revenus des gouvernements et en leur imposant des paiements de transfert accrus<sup>52</sup>. Au début



de la crise financière mondiale de 2008, notamment, les mécanismes fiscaux et paiements de transferts en place ont permis d'atténuer le creusement des inégalités des revenus de marché. Toutefois, depuis 2010, la redistribution s'est affaiblie ou a stagné<sup>53</sup>, réduisant le rôle atténuateur des programmes publics vis-à-vis de ces inégalités.

L'un des grands défis qui guettent les sociétés inégalitaires est que le pouvoir politique élu démocratiquement y est vulnérable à l'influence, sinon à la tyrannie, d'intérêts financiers concentrés et puissants. Des particuliers très riches et des géants corporatifs issus du secteur agroalimentaire, de la finance, de la propriété intellectuelle, du domaine pharmaceutique ou des compagnies du secteur de l'énergie, notamment, disposent d'une expertise et de ressources leur permettant de soutenir le développement d'un cadre législatif favorable à leurs intérêts économiques. Dans une société très inégalitaire, les rapports entre les acteurs politiques et économiques influents sont appelés à devenir fusionnels. Les législateurs deviennent vulnérables à la prédation par des intérêts puissants et bien organisés et sont susceptibles de se mettre au service d'intérêts étroits plutôt que de l'intérêt public<sup>54</sup>.

## Quelques pistes de solutions

Depuis le milieu des années 1990, le gouvernement a adopté une démarche élargie pour lutter contre la pauvreté afin de faire du Québec une société plus équitable. Certains chercheurs trouvent que le Québec se porte relativement bien en matière de lutte à la pauvreté. La stratégie québécoise aurait, selon eux, mieux performé que celles des autres provinces et se défend assez bien en comparaison des politiques d'autres pays fortement industrialisés<sup>55</sup>.

Mais ce portrait général ne doit pas occulter la progression fulgurante de la rémunération des hauts dirigeants et des médecins ainsi que l'accumulation des fortunes. De ce côté, la stratégie québécoise n'a nullement empêché la répartition inégalitaire des revenus et la concentration de la richesse dans la province<sup>a</sup>.

Une panoplie de mesures ont été proposées tant au Québec qu'à l'étranger pour redresser les écarts de revenu et prévenir la concentration de la richesse. Mais

a En 2001, la politique québécoise a été marquée par l'adoption d'une *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté*, suivie, l'année suivante, par l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, [www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/](http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/). Plus récemment, le Québec s'est doté d'un *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* et a adopté une loi visant l'instauration d'un revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, [www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2605155829](http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2605155829).

compte tenu de notre analyse, deux éléments s'imposent prioritairement à l'ordre du jour des politiques québécoises si l'on veut réduire les inégalités : imposer un salaire maximum aux dirigeants et aux médecins et mieux répartir les charges fiscales.

## IMPOSER UN SALAIRE MAXIMUM AUX DIRIGEANTS ET AUX MÉDECINS

Le salaire maximum est un concept qui se présente comme pendant naturel du salaire minimum. Son existence peut se rationaliser ainsi : si le Québec est capable d'adopter une loi pour établir le salaire minimum, ne peut-il pas faire de même à l'autre extrémité du spectre salarial? Il faut envisager l'adoption de mesures législatives pour empêcher que les fonds de l'État puissent soutenir directement ou indirectement la rémunération de personnes au-delà d'une somme prédéterminée, qui devrait être établie en fonction de ratios de rémunération.

*Rémunération des dirigeants.* Les entreprises privées ne sont jamais purement privées. Leur existence dépend de l'obtention de contrats gouvernementaux, de fonds ou de programmes publics pour notamment soutenir leur démarrage, la formation de leurs salariés ou le développement de leurs exportations, ainsi que de crédits d'impôt ou autres avantages fiscaux. D'où l'importance d'envisager que le gouvernement puisse imposer un salaire maximum aux dirigeants d'entreprises, surtout lorsque celles-ci reçoivent des subventions, des prêts, des investissements de l'État, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires de l'État et aux hauts dirigeants des entreprises publiques<sup>56</sup>.

Bien que les écarts de revenu entre les dirigeants du secteur public et les fonctionnaires ne soient pas aussi préoccupants que ceux observés dans le secteur privé, les rémunérations excessives dans les sociétés privées créent tout de même une pression à la hausse sur la rémunération du secteur public et des sociétés d'État.

Il n'y a pas de convention internationale ni même nationale pour établir un ratio de rémunération maximale prédéterminée. Cela dit, il importe que le Québec se donne des balises pour encadrer les rémunérations excessives. De plus, pour s'assurer que les écarts salariaux n'augmentent pas à l'échelle de la société québécoise, le salaire maximum imposé aux dirigeants devrait être établi non seulement en fonction du salaire moyen au sein de l'entreprise privée ou de l'organisme public concerné, mais aussi du salaire minimum en vigueur au Québec.

Dans le monde sportif, le hockey professionnel par exemple, les plafonds et ratios de salaire sont monnaie

courante. De par le monde, plusieurs États s'intéressent à l'idée d'un salaire maximum. Les ratios de salaires commencent à se matérialiser avec l'adoption, par sept pays de l'OCDE, d'une législation imposant aux entreprises du secteur privé de faire connaître les salaires de leurs dirigeants aux employés, aux vérificateurs et au public<sup>57</sup>. Aux États-Unis, l'un des grands champions des inégalités de revenus, les entreprises cotées en Bourse ont dû publier pour la première fois en 2018 le ratio entre le salaire du dirigeant et celui médian des salariés. La même année, le Royaume-Uni a entamé une réforme de la gouvernance des sociétés : les grandes entreprises inscrites en Bourse doivent révéler le ratio de rémunération du chef de la direction par rapport à celle de leur travailleur britannique moyen, en tenant compte de l'éventail des compensations offertes, et doivent de plus justifier ces écarts salariaux<sup>58</sup>. La France étudiait pour sa part en 2018 un projet de loi obligeant les grandes entreprises à publier annuellement des données montrant l'écart salarial entre leurs salariés de base et leurs hauts dirigeants<sup>59</sup>.

L'efficacité de la transparence salariale a bien sûr ses limites, mais certaines initiatives étrangères tentent de les dépasser. La ville de Portland, en Oregon, impose depuis 2016 une surtaxe locale de 10 % à toutes les entreprises cotées en Bourse où le salaire du PDG dépasse 100 fois le salaire médian de ses employés, et une surtaxe de 25 % lorsque ce ratio est supérieur à 250. De même, le Fonds souverain de la Norvège – le plus gros fonds d'investissement national au monde – a voté en 2016 contre la politique de rémunération des dirigeants d'Alphabet (Google), Goldman Sachs, JPMorgan et Sanofi. Depuis 2017, ce fonds géré par la Banque centrale norvégienne exige que le conseil d'administration de chaque entreprise dévoile un plafond pour la rémunération totale du directeur général. Il exige aussi la transparence fiscale pour inciter les entreprises à payer les impôts là où la valeur économique est générée<sup>60</sup>.

Au Québec, les entreprises cotées en Bourse ont l'obligation de divulguer la rémunération des cinq employés les mieux payés (y compris leur salaire, leurs options d'achat d'actions, leurs régimes de retraite, etc.), mais pas les ratios de salaires en vigueur<sup>61</sup>. La transparence des traitements demeure l'exception plutôt que la règle dans le secteur privé et gagnerait à se développer, à l'instar des initiatives étrangères que nous venons de mentionner. L'exemple international indique que la divulgation par les entreprises du secteur privé des ratios de rémunération entre les salariés et les hauts dirigeants est un passage obligé pour combattre les revenus excessifs et l'accroissement des inégalités.

Rémunération des médecins. La lutte aux inégalités ne peut se faire non plus, en contexte québécois, sans

effectuer un ménage dans le dossier de la rémunération des médecins. Le gouvernement élu en 2018 avait annoncé son intention de réviser des ententes sur les rémunérations. Une entente est survenue en novembre 2019 avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec<sup>62</sup>. Il est sans doute coûteux pour un gouvernement de se frotter politiquement à l'un des plus puissants lobbies de la province, bien qu'encore une fois, on puisse considérer qu'il s'agit là d'un passage obligé pour lutter contre les inégalités au Québec.

Nous avons déjà discuté de l'accroissement des dépenses que la rémunération des médecins accapare actuellement dans le budget de la santé, en soulignant les ratios qui séparent cette rémunération de celle de l'ensemble des salariés du réseau de la santé et des autres professions. Pour éviter de perpétuer la démesure observée, il faut considérer une rémunération de la profession médicale qui soit davantage solidaire des autres secteurs et catégories d'activité professionnelle au Québec. C'est pourquoi des ratios de rémunération devraient aussi s'appliquer aux médecins. Ces ratios présentent l'avantage de tenir compte des traitements des autres professions et salariés, ainsi que du salaire minimum en vigueur au Québec. Ces ratios pourraient refléter la rémunération des salariés du réseau ainsi que la capacité de payer de l'ensemble des Québécois.

Bien entendu, de telles mesures laissent anticiper une résistance de la part des parties concernées et l'émigration des médecins les plus gourmands vers d'autres territoires où les prospectives de revenus élevés sont meilleures. Mais il n'est pas dit que l'on ne puisse rien faire à cet égard. Une meilleure transparence de la part de la RAMQ serait une première étape en vue de réduire les écarts de rémunération. La RAMQ pourrait s'inspirer d'une mesure adoptée par le ministère de la Santé au Nouveau-Brunswick. Depuis 2016, ce ministère divulgue publiquement des données nominatives sur les paiements versés aux médecins, qui sont publiées en ligne chaque année<sup>63</sup>. De plus, la RAMQ pourrait resserrer ses contrôles sur la facturation.

## MIEUX RÉPARTIR LES CHARGES FISCALES

Assurer une plus grande progressivité fiscale jusqu'à un salaire maximum. Le salaire n'est qu'une partie des revenus de toutes sources que reçoivent les personnes les mieux nanties. En adoptant seulement un plafond salarial, on ne fera qu'égratigner la surface du problème. Pour réduire les inégalités de revenus et l'accumulation de la richesse, nous avons besoin d'un outil plus puissant, soit un plafond de revenus ou revenu maximum.

Le revenu maximum est loin d'être un concept nouveau. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis, un philosophe d'origine allemande, Felix Adler, proposait d'établir un revenu maximum pour neutraliser les excès par un impôt fortement progressif sur le revenu. Lorsque le revenu d'un particulier atteindrait un seuil suffisant pour que celui-ci puisse s'offrir en abondance tous les biens et services assurant le confort et le raffinement de la vie, Adler proposait d'instaurer, au-delà de ce seuil, une récupération fiscale de 100 %<sup>64</sup>. L'idée d'établir un revenu maximum a connu diverses déclinaisons et applications au fil du temps. Aux États-Unis, pour financer les coûts engendrés par la Première Guerre mondiale, le taux d'imposition pour les revenus supérieurs à un million de dollars est passé de 7 à 77 % entre 1914 et 1918. Il a fluctué par la suite pour atteindre un record de 94 % applicable aux revenus supérieurs à 200 000 dollars au milieu des années 1940<sup>65</sup>. (Cela correspondrait à quelque 3 millions \$ en 2019<sup>a</sup>.)

Nous avons vu qu'au Québec, les revenus au-delà du seuil supérieur (210 371 \$) sont tous assujettis au même taux marginal d'imposition de 53,3 % (fédéral et provincial). Une étude récente du Fonds monétaire international (FMI) évalue que les pays développés pourraient augmenter les taux marginaux d'imposition de leurs citoyens les plus riches sans nuire à la croissance économique<sup>66</sup>.

Dans le contexte actuel, il y a lieu de rendre les charges fiscales beaucoup plus progressives, en créant davantage de tranches d'imposition pour les revenus supérieurs et en relevant les taux d'imposition. La question à laquelle nous ne pouvons répondre dans cette brève note socioéconomique, et qui est matière à débats lors de consultations publiques, est celle de la hauteur où situer ces taux.

Il est possible que la province ne soit pas prête à l'imposition d'un revenu maximum aux super-riches, c'est-à-dire un seuil de revenus à partir duquel la récupération fiscale est de 100 %. Au début de 2019, une proposition hautement médiatisée, consistant à imposer, à hauteur de 70 %, tout revenu annuel excédant 10 millions de dollars, a secoué les milliardaires de ce monde réunis à Davos, en Suisse<sup>67</sup>. Rien de surprenant à ce que les milliardaires ne veulent pas d'une telle solution. Par contre, le Québec pourrait s'inspirer de la proposition de Davos pour récupérer jusqu'à 70 % des revenus au-delà d'un seuil donné. Pour éviter que les écarts de revenus ne s'aggravent, le seuil à partir duquel il y aurait récupération

maximale pourrait être lié au revenu moyen ou médian au Québec et au salaire minimum.

*Autres mesures.* Il ne fait aucun doute qu'une meilleure progressivité fiscale viendrait atténuer les écarts de revenus. Cela dit, dans les pays fortement industrialisés, les revenus du capital sont répartis de manière plus inégale que ceux du travail et ils sont souvent taxés à un taux inférieur<sup>68</sup>. Différents types d'impôts sur la fortune peuvent également être envisagés pour mieux répartir les charges fiscales. Le Québec pourrait considérer un resserrement de ses règles sur les gains en capital, les revenus de dividendes et les taxes foncières, les impôts sur les successions et autres taxes sur les biens de luxe.

De plus, il est temps de travailler, avec d'autres territoires, au renforcement de la lutte aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale. En 2015, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec s'est penchée sur le problème des paradis fiscaux et a produit, en 2016, le *Rapport sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux*<sup>69</sup>. Ce document offre 27 recommandations adressées au gouvernement du Québec et 11 recommandations à discuter avec le gouvernement fédéral. On y trouve une panoplie de mesures à adopter incluant l'imposition d'une taxe sur les profits détournés (taxe Google), la création d'un registre central public des entreprises, l'examen des déclarations pays par pays, la réduction des investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans les entreprises qui font de l'évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale, ainsi que l'application des conventions fiscales canadiennes. Elles invitent aussi le gouvernement québécois à être plus sélectif dans le choix de ses fournisseurs et à taxer le commerce électronique qui permet la délocalisation des profits.

Peu après, le gouvernement a annoncé un plan d'action pour lutter contre les pratiques douteuses et coûteuses d'évasion fiscale et pour traquer les contribuables ayant recours aux paradis fiscaux<sup>70</sup>. Mais peu d'actions concrètes ont été posées par la suite. En novembre 2018, soit un an après l'annonce du plan d'action, on ne trouvait en poste que 56 des 75 personnes qui devaient être embauchées par Revenu Québec pour constituer le Groupe d'intervention en planifications fiscales internationales, chargé de lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal<sup>71</sup>. Pendant que les résultats se font attendre, le temps joue en faveur des personnes à revenus élevés qui continuent à profiter – légalement ou pas – des incohérences du système fiscal.

a Cette somme a été calculée à l'aide de l'outil suivant : [bit.ly/2VEFhUc](http://bit.ly/2VEFhUc). Les paniers de consommation étaient très différents à l'époque et la comparaison a bien des limites, mais le montant obtenu fournit un ordre de grandeur.

## Conclusion

---

Des voix s'unissent aujourd'hui pour inciter les leaders politiques à faire payer aux plus riches leur juste part d'impôts, à investir davantage dans les services publics et à mieux répartir la richesse. Une panoplie de mesures ont été proposées, tant au Québec qu'à l'étranger, pour redresser les écarts de revenu et prévenir la concentration de la richesse.

Le salaire maximum pour les dirigeants d'entreprise et les médecins, le revenu maximum et la révision attentive du partage des charges fiscales sont des formules qui assureraient une meilleure répartition de la richesse au Québec. Bien sûr, la tâche semble monumentale. Par contre, nous proposons des initiatives concrètes que le gouvernement du Québec peut adopter sans tarder pour affirmer qu'une société moins inégalitaire et plus démocratique lui tient à cœur.







## Notes de fin de document

- 1 OCDE, *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Paris, 2015, p. 25.
- 2 OXFAM INTERNATIONAL, *Cinq faits choquants sur les inégalités extrêmes*, 2018, [www.oxfam.org/fr/egalite/cinq-chiffres-chocs-sur-les-inegalites-extremes-aidez-nous-redistribuer-les-cartes](http://www.oxfam.org/fr/egalite/cinq-chiffres-chocs-sur-les-inegalites-extremes-aidez-nous-redistribuer-les-cartes).
- 3 OXFAM, *Services publics ou fortunes privées?*, janvier 2019, [oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620599/bp-public-good-or-private-wealth-210119-summ-fr.pdf](https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620599/bp-public-good-or-private-wealth-210119-summ-fr.pdf).
- 4 Ibid.
- 5 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *Moniteur des finances publiques - Résumé analytique*, 2017, 5 pages.
- 6 OCDE, *op. cit.*, p. 29.
- 7 *Wealth-X, World Ultra Wealth Report 2019, 2018-2019*, p. 14.
- 8 Ibid.
- 9 REVENU QUÉBEC, *Le revenu total des particuliers*, 2018, [www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/](http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/).
- 10 Ibid.
- 11 Forbes, *The World's Billionnaires 2018*.
- 12 « Rihanna, Céline Dion, Safra Catz : le succès couronne ces femmes immigrées aux États-Unis », *Forbes*, 14 juin 2019.
- 13 OCDE, *op. cit.*, p. 25.
- 14 Ibid.
- 15 Audrey LAURIN-LAMOTHE, *Les élites économiques québécoises dans le contexte de l'entreprise financiarisée*, thèse (sociologie), Université du Québec à Montréal, 2017.
- 16 Voir l'exemple de la Caisse de dépôt dans Audrey LAURIN-LAMOTHE, *Financiarisation et élite économique au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.
- 17 David MACDONALD, *Fail Safe. CEO Compensation in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, 2 janvier 2020.
- 18 Sylvain LAROCQUE, « Les 25 PDG les mieux payés au Québec », *Journal de Montréal*, 25 juin 2018.
- 19 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Rémunération hebdomadaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail*, Québec, Ontario et Canada, [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/remuneration\\_hebdomadaire.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/remuneration_hebdomadaire.html), consulté le 5 décembre 2019.
- 20 MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, 2018.
- 21 Bernard BARBEAU, « Le revenu des médecins spécialistes québécois plafonne », *Radio-Canada*, 16 janvier 2019; Tommy CHOUINARD, « 10 millions payés en trop à 184 médecins », *La Presse.ca*, 30 novembre 2018; Michel JEAN, « Près de 2 millions pour chacun des 10 spécialistes les mieux payés au Québec », *TVA Nouvelles*, 6 mars 2018.
- 22 Mario JODOIN, « La rémunération des médecins en 2016-2017 », *Jeanne Énard* (blogue), 2018, [jeanneenard.wordpress.com/2018/09/22/la-remuneration-des-medecins-en-2016-2017/](http://jeanneenard.wordpress.com/2018/09/22/la-remuneration-des-medecins-en-2016-2017/).
- 23 Bernard BARBEAU, « Le revenu des médecins spécialistes québécois plafonne », *Radio-Canada*, 16 janvier 2019.
- 24 Fabien DEGLISE, « Québec pourrait faire mieux pour réduire les inégalités financières », *Le Devoir*, 5 avril 2017.
- 25 Guillaume HÉBERT, « Entente sur la rémunération : les médecins québécois gagneront-ils vraiment 9 % de moins que leurs collègues canadiens ? », *Blogue de l'IRIS*, 29 novembre 2019, [iris-recherche.qc.ca/blogue/entente-sur-la-remuneration-les-medecins-quebecois-gagneront-ils-vraiment-9-de-moins-que-leurs-collegues-canadiens](http://iris-recherche.qc.ca/blogue/entente-sur-la-remuneration-les-medecins-quebecois-gagneront-ils-vraiment-9-de-moins-que-leurs-collegues-canadiens).
- 26 Pour une analyse plus détaillée sur cette question, consulter JODOIN, *op. cit.*
- 27 Tommy CHOUINARD, *op. cit.*
- 28 Tommy CHOUINARD, *op. cit.*; Caroline CAMBOURIEU et Yvan ALLAIRE, « Rémunération des médecins québécois, la boîte de Pandore », *Le Devoir*, 19 mars 2018; Djavan HABEL-THURTON, « Le fossé de la rémunération se creuse entre médecins et infirmières », *Radio-Canada*, 4 mai 2018, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097297/remuneration-medecins-infirmieres-systeme-de-sante-quebec](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097297/remuneration-medecins-infirmieres-systeme-de-sante-quebec).
- 29 Guillaume HÉBERT, *La rémunération des médecins québécois*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, juin 2016, p. 3.
- 30 Djavan HABEL-THURTON, *op. cit.*
- 31 Damien CONTANDRIOPOULOS et Astrid BROUSSELLE, *Analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec*, Fonds de recherche Société et culture Québec, 2018; « Un groupe d'omnipraticiens demande un gel de la hausse de salaire des médecins », *Radio-Canada*, 27 février 2018; Caroline TOUZIN, « L'étude sur la rémunération des médecins au Québec fait réagir », *La Presse*, 18 mars 2018.
- 32 Hugo PILON-LAROSE, « Entente avec les médecins spécialistes : 1,6 milliard d'économies sur 4 ans », *La Presse*, 11 décembre 2019.
- 33 Michael WOLFSON, Mike VEAL, Neil BROOKS et Brian MURPHY, « Piercing the Veil : Private Corporations and the Income of the Affluent », *Revue fiscale canadienne*, vol. 64, n° 1, 2016, p. 1-30.
- 34 Office des professions du Québec, *Nombre de membres exerçant en société au sein de chacun des ordres professionnels concernés - portrait au 31 mars 2017*, Direction de la recherche et de l'analyse, 2017, [www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme\\_professionnel/Statistiques/2016-2017/Exercice\\_societe\\_2017-03-31.pdf](http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Systeme_professionnel/Statistiques/2016-2017/Exercice_societe_2017-03-31.pdf).
- 35 WOLFSON ET AL., *op. cit.*
- 36 Stéphane CRESPO et Sylvie RHEAULT, *L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2014, p. 3.
- 37 Luc GODBOUT et Tommy GAGNÉ-DUBÉ, *Bilan de la fiscalité au Québec - Édition 2018*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Sherbrooke, 2018.
- 38 Ibid.
- 39 Nicolas ZORN, *Le 1 % le plus riche*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017.
- 40 Luc GODBOUT et Tommy GAGNÉ-DUBÉ, 2018, *op. cit.*
- 41 Commission d'examen sur la fiscalité, *Se tourner vers l'avenir du Québec. Sommaire. La réforme en bref*, Québec, Gouvernement du Québec, 2015.

- 42 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux*, Mémoire à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, Québec, Gouvernement du Québec, 2014.
- 43 Philippe ORFALI, « Des géants qui ne paient rien au fisc », *Journal de Montréal*, 15 septembre 2018.
- 44 Kristin MYERS, « Amazon will pay \$0 in taxes on 11,200,000,000 in profit for 2018 », *Yahoo Finance*, 19 février 2019.
- 45 Maxime VAUDANO, « Optimisation fiscale : Google évite des milliards d'impôts en déplaçant toujours plus de profits aux Bermudes », *Le Monde*, 4 janvier 2019.
- 46 Christopher NARDI, « Seulement 12 Canadiens identifiés doivent rembourser », *Journal de Montréal*, 18 février 2019.
- 47 « Panama Papers : 1,2 milliard de dollars ont été récupérés dans le monde », *Radio-Canada*, 3 avril 2019, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1162111/900-canadiens-panama-papers-agence-revenu-canada](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1162111/900-canadiens-panama-papers-agence-revenu-canada).
- 48 Paradis fiscaux : « Plan d'action pour assurer l'équité fiscale », *Le plan économique du Québec*, Gouvernement du Québec, 2017, p. 7.
- 49 Gilles L. BOURQUE, *Les paradis fiscaux toujours en croissance*, IREC, septembre 2018.
- 50 Brink LINDSEY et Steven M. TELES, *The Captured Economy. How the Powerful Enrich Themselves, Slow Down Growth, and Increase Inequality*, Oxford University Press, 2017, p. 32 et 81.
- 51 *Ibid.*
- 52 OCDE, *Bridging the Gap : Inclusive Growth 2017 Update Report*, Paris, 2017, p. 37.
- 53 OCDE, *Income inequality remains high in the face of weak recovery*, Paris, Organisation pour la coopération et le développement économique, 2016, p. 3-4.
- 54 Brink LINDSEY et Steven M. TELES, *op. cit.*
- 55 Axel VAN DEN BERG, Charles PLANTE, Hicham RAÏQ, Christine PROULX et Sam FAUSTMANN, *Combating Poverty : Quebec's Pursuit of a Distinctive Welfare State*, Toronto, University of Toronto Press, 2017.
- 56 Gérald FILION, « Quelle est la juste rémunération d'un PDG? », *Radio-Canada*, 20 mars 2018, [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090372/gerald-fillion-pdg-remuneration-juste](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090372/gerald-fillion-pdg-remuneration-juste).
- 57 OCDE, *Bridging the Gap : Inclusive Growth 2017 Update Report*, *op. cit.*, p. 58.
- 58 Yvan ALLAIRE, « Salaire des PDG : Londres dévoile ses nouvelles règles », *Les Affaires*, 9 mai 2017 ; DEPARTMENT FOR BUSINESS, ENERGY AND INDUSTRIAL STRATEGY, « UK's biggest firms will have to justify pay gap between bosses and their workers », Gouvernement du Royaume-Uni, communiqué de presse, 10 juin 2018, [www.gov.uk/government/news/uks-biggest-firms-will-have-to-justify-pay-gap-between-bosses-and-their-workers](http://www.gov.uk/government/news/uks-biggest-firms-will-have-to-justify-pay-gap-between-bosses-and-their-workers).
- 59 Clémentine MALIGORNE, « Les grandes entreprises bientôt obligées d'afficher les écarts de salaires? », *Le Figaro*, 7 septembre 2018.
- 60 Pierre-Henry DESHAYES, « Le fonds souverain de la Norvège veut limiter la paie des patrons », *La Voix du Nord*, 7 avril 2017.
- 61 Jean-François VENNE, « Divulguer le salaire des dirigeants : bonne ou mauvaise idée? », *Les Affaires*, 19 novembre 2017.
- 62 Martin CROTEAU, « Entente de principe entre Québec et les médecins spécialistes », *La Presse*, 15 novembre 2019, [www.lapresse.ca/actualites/sante/2019/11/15/01-5240846-entente-de-principe-entre-quebec-et-les-medecins-specialistes.php](http://www.lapresse.ca/actualites/sante/2019/11/15/01-5240846-entente-de-principe-entre-quebec-et-les-medecins-specialistes.php).
- 63 MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK, *Liste non vérifiée des paiements aux médecins*, Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2017.
- 64 Sam PIZZIGATI, *The Case for a Maximum Wage*, Medford, MA, Polity Press, 2018, p. 21.
- 65 *Ibid.*, p. 22.
- 66 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *op. cit.*, p. 2.
- 67 Heather LONG, « 'The aristocrats are out of touch': Davos elites believe the answer to inequality is 'upskilling' », *The Washington Post*, 26 janvier 2019.
- 68 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *op. cit.*
- 69 ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Lutte aux paradis fiscaux : la Commission des finances publiques dépose son rapport*, 2017 ; COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES, *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux. Observations, conclusions et recommandations*, 2017.
- 70 MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. Le Plan économique du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2017.
- 71 Patrick BELLEROSE, *op. cit.*



Institut de recherche  
et d'informations  
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES  
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7  
514.789.2409 • [iris-recherche.qc.ca](http://iris-recherche.qc.ca)

Imprimé ISBN 978-2-924727-84-3  
PDF ISBN 978-2-924727-85-0

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.